

Allocution prononcée par M. Raymond BARRE,
Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes,
au déjeuner organisé par la Chambre de Commerce française
en Grande-Bretagne, le 7 avril 1970

Je suis très sensible à l'aimable invitation que m'a adressée la Chambre de Commerce française en Grande-Bretagne de prendre la parole devant vous et je lui exprime ma gratitude pour l'accueil qu'elle veut bien me réserver.

Cette réunion témoigne de l'intérêt que votre Compagnie porte à la Communauté Européenne, intérêt qui s'explique aujourd'hui d'autant plus que nous nous trouvons à la veille de l'ouverture de négociations en vue de l'élargissement de cette Communauté.

Aussi saisirai-je l'occasion qui m'est offerte, non pour exposer certains faits bien connus, qui illustrent l'importance et le rôle actuels de la Communauté, mais pour tenter de vous dire ce qu'elle me paraît réellement être. J'ai souvent été frappé par l'image déformée que donnent d'elle ses adversaires irréductibles aussi bien que ses partisans trop zélés. Les premiers ne cessent depuis sa création de prédire son échec et sa disparition ; les seconds la parent de couleurs irréelles. Je n'oserais prétendre que mon interprétation soit la meilleure. Je voudrais seulement présenter la Communauté comme par expérience je la connais, comme une oeuvre en perpétuel devenir, avec ses ambitions, ses succès, ses difficultés et ses problèmes.

Ai-je besoin de préciser que la Communauté est devenue au cours des dix dernières années une réalité solide. En dépit de certaines forces centrifuges internes ou externes, les six pays qui la composent ont manifesté sans relâche leur volonté de poursuivre ensemble l'oeuvre entreprise depuis 1950. Ils ont pris de plus en plus conscience de leur interdépendance, ont développé et étendu leur solidarité, ont même trouvé dans les crises, qui troublaient parfois

leurs relations, des raisons supplémentaires de faire de nouveaux progrès. Et cependant, chacun d'eux sait bien que la disparition de la Communauté ne saurait mettre en cause son existence ; bien qu'elle lui poserait quelques problèmes et décevrait ses espoirs.

Faut-il également souligner qu'au contraire de ce qui est périodiquement allégué au sujet de la stagnation de la Communauté, celle-ci n'a jamais cessé, même pendant ces dernières années, de manifester sa vitalité et d'avancer dans les domaines les plus divers ; bien plus, la vie en commun a tissé entre hommes politiques, hauts fonctionnaires, agriculteurs, industriels, commerçants, artisans, banquiers et financiers, syndicalistes, des liens de plus en plus étroits. Lors des difficultés monétaires de 1969, les Etats membres ont clairement montré leur volonté de maintenir tout ce qui avait été acquis, et notamment la politique agricole commune. Si le Sommet de La Haye a assigné à la Communauté des objectifs nouveaux et ambitieux, c'est parce que le bilan des activités communautaires était assez positif et assez encourageant pour le permettre et que de nouveaux développements paraissaient s'inscrire logiquement dans la ligne d'évolution de la Communauté.

Il n'est donc pas sans intérêt de s'interroger sur les facteurs, qui sont à l'origine de cette indiscutable réussite, et qui peuvent demain assurer à la Communauté un avenir brillant.

+

+ +

On n'insistera jamais assez, à mon sens, sur les principes fondamentaux - écrits ou non écrits - qui régissent le fonctionnement de la Communauté.

Le premier est l'égalité des Etats membres, quelle que soit leur dimension ou leur puissance ! Chacun d'eux tient certes dans la Communauté une place originale, qu'il doit à ses caractères propres ;

.../...

mais aucun ne bénéficie d'une quelconque supériorité, ni ne ressent un sentiment d'infériorité, à l'égard d'un autre ; chacun sait que l'harmonie indispensable au fonctionnement et au développement de la Communauté ne résisterait pas à des jeux subtils d'influence ou de coalition ; chacun a la certitude morale qu'il ne saurait être contraint à sacrifier des intérêts essentiels par un partenaire plus puissant ou par une coalition de partenaires, car tel ne saurait être de toute évidence l'esprit d'une Communauté ! Ceux qui parlent selon la conjoncture d'une hégémonie politique de la France ou d'une prépondérance économique de l'Allemagne ont une connaissance bien superficielle de la vie communautaire, à moins qu'ils n'expriment la nostalgie des combinaisons diplomatiques d'antan ou n'obéissent à certaines arrières-pensées. De même, on ne saurait assez se défier de l'argument selon lequel l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté se justifierait aujourd'hui par la nécessité de contrebalancer la puissance croissante de l'Allemagne Fédérale. Un tel argument n'est digne ni de la Communauté, ni de la Grande-Bretagne. Il y a de meilleures raisons de souhaiter l'élargissement de la Communauté, et d'abord le désir de faire de grandes choses en commun. En tout cas, la réconciliation et l'entente entre la France et l'Allemagne qui, de façon méritoire, furent amorcées par le Président Robert Schuman et consacrées par le Général de Gaulle, ont été et demeureront, aux yeux des observateurs avertis, un facteur essentiel de la construction Européenne.

Le deuxième principe de la vie communautaire est celui d'un engagement de chaque pays membre, fondé sur une appréciation globale des avantages et des charges, qui résultent de la participation à la Communauté. Il n'y aurait jamais eu de Communauté si chaque Etat membre, au moment de la signature des Traités ou des décisions prises depuis lors, n'avait considéré que le coût des adaptations ou des mutations auxquelles il devait consentir, s'il n'avait parié sur le profit que l'on peut normalement attendre de la création d'un grand ensemble économique, s'il n'avait aussi été prêt à consentir certains sacrifices au nom de l'idéal communautaire. En fait, cette attitude

a été payante puisqu'en fin de compte, pour chaque pays de la Communauté, l'actif l'a emporté sur le passif. Un exemple en est fourni par la politique agricole commune. On n'en retient la plupart du temps qu'un système de prix garantis élevés et des transferts financiers en faveur de certains pays membres. En réalité, il n'y a aucun pays de la Communauté, qui ne retire de cette politique, sous une forme ou sous une autre, un avantage précis. Mais au-delà du respect des simples intérêts, la politique agricole commune établit un nécessaire équilibre entre les pays de la Communauté qui peuvent tirer un entier profit du marché commun des produits industriels et ceux qui supportent la charge d'une importante agriculture en pleine transformation. Elle est enfin une expression de la solidarité communautaire face aux mutations économiques et sociales qu'entraîne la croissance. Voilà pourquoi nos six pays sont profondément attachés à cette politique, quelles que puissent être ses imperfections, et chercheront plutôt à en améliorer les modalités qu'à en modifier l'esprit et les principes.

Ce qui caractérise en troisième lieu le fonctionnement de la Communauté, c'est l'application sans exception à tous les pays membres des règles et décisions communautaires. Leur élaboration est longue et minutieuse, car il faut parvenir à des compromis entre des intérêts souvent divergents ; leur application est souvent assortie de mesures de transition, qui tiennent compte des difficultés particulières à certains pays membres ; mais à un moment donné, déterminé à l'avance, la règle ou la décision devient applicable à tous. Ainsi les pays de la Communauté ont-ils, à la fin de l'année dernière, adopté les dispositions qui permettent le financement des dépenses de la Communauté par des ressources propres. D'ici 1978, ils transféreront progressivement à la Communauté, outre les prélèvements sur les importations de produits agricoles, les droits de douane perçus au titre du tarif douanier commun ; ils se sont aussi engagés à verser, si besoin est, une contribution supplémentaire, assise sur la taxe à la valeur ajoutée, qui sera en application dans tous les pays membres au plus tard le 1er janvier 1972. A partir de

1978, chaque pays membre sera ainsi assujéti au régime normal de financement de la Communauté. Cet exemple récent illustre parfaitement la méthode, selon laquelle s'est construite jusqu'ici la Communauté et qui trouvera certainement d'autres applications dans l'avenir.

+

+ +

C'est cet avenir qui nous importe désormais, d'autant plus qu'il se présente dans la double perspective du renforcement de la Communauté et de son élargissement.

En décembre dernier, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont fixé à la Communauté un nouvel objectif : la réalisation par étapes d'une Union Economique et Monétaire. Nombreux sont les sceptiques, qui énumèrent avec complaisance les obstacles qui doivent être surmontés pour réaliser ce grand dessein. Il existe cependant quelques raisons de ne pas être pessimiste.

La première tient à la nature des choses au sein de la Communauté. Dans la deuxième moitié du XXème siècle, il n'y a pas d'Union douanière durable, si le fonctionnement du marché unique n'est pas encadré et orienté par des politiques économiques convergentes et coordonnées, si les transactions commerciales et financières ainsi que les décisions d'investissement ne peuvent se fonder sur la stabilité des changes, si une solidarité monétaire spécifique ne vient pas soutenir la solidarité commerciale et économique des membres de l'Union. Toutes ces conditions ne sont pas nécessaires à une zone de libre-échange, où seul le commerce compte. Mais la Communauté n'a jamais voulu se limiter à une simple zone de libre-échange ; elle attache certes du prix au commerce, mais à quelques autres choses aussi ! La réalisation progressive d'une union économique et monétaire découle de la nature même de la Communauté et prolonge normalement la mise en place de l'Union douanière.

.../...

Une autre raison de confiance tient à l'évolution du système monétaire international. Que serait une Communauté vigoureuse sur le plan économique et commercial, si elle était privée d'existence monétaire et se trouvait ainsi dans un état de dépendance monétaire complète à l'égard de l'extérieur ? La constitution d'un ensemble monétaire communautaire, individualisé et organisé au sein du système monétaire international, est souhaitable non seulement pour que la défense des intérêts propres de la Communauté puisse être assurée, mais aussi pour qu'un meilleur équilibre des forces puisse être établi au sein du système monétaire international et permette un fonctionnement harmonieux de la coopération monétaire internationale. Certaines habitudes ou certaines pratiques s'en trouveront évidemment modifiées, mais il y a de fortes chances que ce soit finalement à l'avantage de tous.

En tout cas, l'opinion publique dans la Communauté est devenue, à la suite des événements monétaires récents, de plus en plus sensible aux aspects monétaires internes et internationaux de la construction communautaire. Elle en a compris l'importance technique et, plus encore, politique. Il serait imprudent de décevoir son attente.

Certes, l'Union Economique et Monétaire ne sera pas réalisée du jour au lendemain. Nous pouvons escompter certaines vicissitudes et quelques péripéties. Nous en avons l'habitude dans les affaires communautaires. L'important est que l'objectif soit défini et il l'a été par les chefs d'Etat et de Gouvernement eux-mêmes à La Haye. Tout le reste est affaire de patience et de ténacité.

Une louable émulation s'est manifestée au cours de ces dernières semaines quant aux moyens de parvenir au but. La Commission des Communautés Européennes estime pour sa part que les éléments essentiels d'une Union Economique et Monétaire pourraient être mis en place au cours de la présente décennie par une coordination efficace des politiques économiques à moyen et à court

terme, par une harmonisation des fiscalités destinées à faciliter les échanges et à favoriser les investissements, par un resserrement progressif des relations monétaires entre pays membres, par le développement d'un marché Européen des capitaux.

En mettant en oeuvre ces diverses actions, la Communauté devra éviter à la fois un excès d'ambition, qui conduirait à rechercher des progrès monétaires trop rapides par rapport au renforcement de la coordination des politiques économiques, et un excès de prudence, qui ferait remettre à plus tard tout progrès monétaire, alors que l'évolution de la Communauté et celle du système monétaire international incitent à ne pas différer tout ce qui peut raisonnablement être fait.

Sur le plan économique, l'action est déjà convenablement engagée et devra se développer au cours des prochains mois de façon précise et efficace de manière à obtenir dans les pays de la Communauté une croissance aussi élevée que possible, compatible avec la stabilité des prix et l'équilibre des paiements extérieurs. Sur le plan monétaire, l'action peut aussi se manifester sans délais excessifs.

Rien n'empêche la Communauté de se doter de mécanismes de solidarité, pour lesquels elle dispose, quoi qu'on puisse prétendre, de ressources propres suffisantes. Rien n'interdit non plus à un pays de la Communauté, quels que puissent être les arguments avancés pour les besoins de la cause, d'avoir recours à ces mécanismes d'une manière prioritaire ou préférentielle.

Rien ne peut empêcher les pays de la Communauté de gérer conjointement les D.T.S. qui leur sont alloués, et de chercher à établir, à cette occasion, une relation optimale entre les divers instruments de réserve utilisés dans le système monétaire international ; or, dollars et D.T.S. Cette gestion en commun des D.T.S. préparerait la fusion partielle de leurs réserves de change, puis l'institution d'un Fonds de Réserve Européen.

A brève échéance, les pays de la Communauté auront à fixer leur attitude à l'égard des dispositions destinées à assurer sur le plan international ce qu'il est convenu d'appeler une plus grande souplesse des relations de change. On les présente aujourd'hui comme une amélioration souhaitable des mécanismes monétaires internationaux, alors qu'elles constituent un aveu d'impuissance à maîtriser les vrais problèmes du système monétaire international. Je crains que l'on ne regrette assez vite les conséquences qui en résulteront pour les relations commerciales et financières internationales. En tout cas, les pays de la Communauté ne sauraient accepter entre leurs monnaies un élargissement des marges de fluctuation des cours du change, ni instituer entre eux un système avoué ou déguisé de parités glissantes, sans renoncer par là-même à tout progrès véritable sur la voie de l'union économique et monétaire, qu'ils se proposent par ailleurs de réaliser. S'ils veulent en revanche rester fidèles à leur objectif, ils seront alors conduits à adopter une attitude commune dans leurs relations monétaires avec les pays tiers, et à affirmer ainsi leur originalité en tant que groupe dans le système monétaire international.

Je me limiterai à ces seules observations, qui montrent l'importance des décisions que les pays de la Communauté pourraient prendre dans un proche avenir dans la perspective de la réalisation d'une Union Economique et Monétaire.

Je voudrais enfin indiquer que cette Union Economique et Monétaire devra disposer d'institutions lui permettant de fonctionner efficacement, tout en restant assez souple pour tenir compte du caractère multinational de l'ensemble communautaire. Le système institutionnel actuel peut jouer le rôle qui convient, si la Commission remplit sa fonction d'organe de proposition et si le Conseil prend les décisions nécessaires dans les conditions d'efficacité requises. Ultérieurement, au fur et à mesure que progressera la mise en place de l'Union Economique et Monétaire, les institutions communautaires devront être dotées des attributions leur permettant d'assurer la gestion de l'Union. La Communauté devra alors manifester

cet esprit d'innovation dont elle a su faire preuve jusqu'ici toutes les fois que le besoin s'en est fait sentir.

+

+

+

Pour tout ce que la Communauté a à accomplir, est-il besoin de dire quelle serait l'éminente contribution que pourraient apporter les pays candidats à l'adhésion, et au premier rang d'entre eux, la Grande-Bretagne ?

Les qualités propres à chacun de leurs peuples, leur potentiel économique, technologique et scientifique, leurs aptitudes commerciales, leur expérience monétaire et financière, seraient sans nul doute autant d'atouts supplémentaires pour gagner la partie engagée par l'actuelle Communauté. Qui pourrait en particulier contester le rôle que la Grande-Bretagne pourrait tenir au sein d'un système monétaire et financier communautaire ?

A ce sujet, la Commission des Communautés Européennes n'a jamais varié d'opinion : fidèle à l'esprit et à la lettre des Traités, elle a toujours affirmé que la Communauté ne saurait à jamais être un ensemble clos.

Mais fidèle à sa mission de gardienne des Traités et attachée à maintenir l'idéal communautaire, la Commission n'a jamais non plus varié d'opinion sur le fait que l'élargissement de la Communauté ne devait pas être obtenu à n'importe quel prix. Elle a toujours affirmé que cet élargissement devait s'effectuer dans des conditions sauvegardant l'acquis communautaire et assurant à une Communauté élargie la cohésion et le dynamisme indispensables.

Ceci implique en premier lieu que pays fondateurs et pays candidats soient non seulement d'accord sur ce qui existe, mais partagent la même conception à l'égard de ce qui doit être encore

.../...

